

l'affirmation de Faidherbe, que son adversaire a reçu des renforts par le chemin de fer, à temps pour décider le sort de la bataille.

Le service du chemin de fer, sur la ligne du Havre à Paris, doit être rétabli immédiatement — pendant cinq jours — du Havre à Beuzeville.

Un train de houille est déjà parti aujourd'hui pour cette dernière destination.

Les réparations du pont de Mirville demanderont cinq jours.

Alors, ces réparations exécutées, la ligne sera exclusivement réservée aux transports des approvisionnements qui, nécessairement seront, au fur et à mesure des réparations du reste de la voie, dirigés sur les diverses stations qui éloignent successivement jusqu'à Paris.

On lit dans le *Havre* :

Un de nos amis, qui arrive de Rouen, nous apporte les nouvelles suivantes : Une ordonnance de commissaire-général prussien, nommé pour quatre départements du Nord, et portant la date du 23 janvier, a prescrit à tous les hommes de 20 à 45 ans de demeurer chez eux.

Elle annonce qu'une information sera faite sur tous ceux qui pourraient s'être absentes depuis que les Prussiens ont pris possession de Rouen, et que, s'ils ne rentrent chez eux, ils seront passibles, eux et leurs familles, autant de temps que se prolongera leur absence, d'une amende de 50 francs par jour.

Le 24, un triste accident est arrivé dans le port de Rouen, par la débâcle des glaces venant du côté de Paris.

Personne, des localités baignées par la Haute-Seine, n'ayant prévenu à Rouen de leur approche, le travail continuait dans les bateaux à laver.

En arrivant, les glaces, entraînées par une force irrésistible, ont soulevé un des bateaux amarrés à l'île Lacroix, et l'ont poussé sur le pont de fer, contre une pile duquel il s'est fendu en deux. Immédiatement il a coulé bas. Six ou sept navigateurs ont péri dans le fleuve. Les autres ont pu se sauver ou être sauvés.

Ce malheur a péniblement impressionné la population de Rouen.

MORT DE LAMBERT

L'explorateur du Pôle Nord

M. Gustave Lambert est mort des suites de ses blessures reçues dans la sortie du 19. Avec lui, dit l'*Echo du Nord*, périt peut-être la grande idée qui dévorait son âme, vouée au culte de la science. Quand il parcourait toutes les villes de France pour recueillir le somme nécessaire à la réalisation de son rêve, il savait porter dans tous les esprits sa conviction ardente. Il n'était douteux pour aucun de ses auditeurs que cet intrépide soldat de la science n'exécutât son dessein et ne conduisit son vaisseau jusqu'au Pôle Nord, ouvrant au commerce de nouvelles richesses et à l'astronomie un nouveau champ d'exploration. Son vaisseau était armé, l'équipage choisi, ses ressources presque complètes. Il allait partir. Mais hélas ! la sottise humaine arrêta son génie. Deux grands peuples, poussés par deux grands imbéciles, se ruèrent l'un contre l'autre comme des bêtes féroces. La France vaincue appelle à son secours tous ses enfants. Gustave Lambert n'hésita pas : il entre comme simple soldat dans un régiment de ligne, se bat comme un lion, et tombe mortellement blessé sous les murs de la ville où il rêvait de recevoir, au retour du Pôle Nord, la récompense que le génie vient y chercher de tous les points du globe, la gloire !

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.
DU 10 FÉVRIER 1871.

LES DAMNÉS DE L'INDE

PAR MÉRÉ

PREMIÈRE PARTIE.

II

SUITE

A peine ce jugement admis, le comte le cassait, en rougissant de sa calomnie mentale. Une aurore de pudeur et de bonté semblait couronner l'inconnue et la défendre contre des soupçons téméraires, si prompts. Le mystère subsistait donc dans ses premières ténèbres. Pas un coin du voile ne se levait.

Le gouvernement vient de recevoir de l'émir Abd-el-Kader une lettre dont voici la traduction :

« Louange à Dieu l'unique. A leurs Excellences Messieurs les membres du Gouvernement de la France, résidant à Bordeaux, que Dieu les aide et leur donne la victoire. Vous m'avez informé que des instituteurs se servaient de notre nom et de notre cachet pour soulever le Sahara de l'Est et pour exciter les mécontents à porter les armes contre la France, quand un grand nombre de nos frères (Dieu les protège!) sont sans vos rangs pour repousser l'ennemi envahisseur, et quand vous travaillez à rendre les Arabes des tribus libres comme les Français eux-mêmes.

« Nous venons vous dire que ces tentatives insensées, quels qu'en soient les auteurs, sont faites contre la justice, contre la volonté de Dieu et la mienne. Nous prions le Tout-Puissant de punir les traîtres et de confondre les ennemis de la France. Le 20 de Schawal, 1287.

(L.S.) Le sicaire ABD-EL-KADER.

L'original de cet important document a été transmis à Alger après avoir été reproduit par les procédés photographiques. De nombreux exemplaires de ces *fac-simile* seront envoyés dans les trois départements par les premiers courriers.

Chronique locale & départementale

Le dépouillement des bulletins de vote pour l'Assemblée constituante a été terminé à Roubaix ce matin à 4 heures.

Nous avons sous les yeux le résumé exact de l'entretien qu'ont eu avec M. Bert, ex-préfet du Nord, MM. F. Rousset, Martel-Delespierre, J. Dérégnaucourt, Charles Junker et L. Barbolin.

Dans ce compte-rendu, plusieurs aveux nous frappent singulièrement. Ces Messieurs portaient à M. Bert les vœux de la Commission municipale tout entière, pour que l'arrêté de révocation qui frappait notre premier magistrat fut retiré. Ils disaient que, dans le cas, ou M. C. Descat ne serait pas maintenu dans ses fonctions de maire, la Commission municipale de Roubaix, dont ils étaient les représentants, pouvait donner sa démission. La situation est bien tranchée, c'est le compte-rendu, inséré dans le *Journal de Roubaix* d'hier qui nous l'expose.

La commission municipale envoie donc une délégation au préfet pour retirer l'arrêté de révocation ; que pensez-vous qu'il ressorte de cette démarche ? Ou M. le préfet se rendra aux instances des délégués, ou ceux-ci rentreront à Roubaix, sans résultat, mais avec la conviction d'avoir accompli consciencieusement la mission dont ils s'étaient chargés.

Non ; les délégués trouvent que les raisons invoquées par M. le préfet sont excellentes, et par *pur patriotisme*, ils acceptent les fonctions de maire, pour celui d'entre eux qui portait la parole en faveur de M. Descat. Avouons qu'il y a lieu de s'étonner du résultat de la démarche, et franchement pour M. Dérégnaucourt qui considère les honneurs comme des charges, c'est montrer beaucoup de patriotisme que de briguer en trois jours l'honneur d'administrer la ville de Roubaix, et le mandat écrasant de député à la Constituante.

CORRESPONDANCES POUR LES DÉPARTEMENTS OCCUPÉS PAR L'ENNEMI.

Le public a été informé naguère qu'il pouvait expédier par voie de Belgique et d'Allemagne des lettres pour les localités françaises occupées par l'ennemi, en les affranchissant jusqu'à la frontière franco-belge, le port étranger devant être laissé à la charge des destinataires.

Aujourd'hui, la voie de Suisse est ouverte, dans les mêmes conditions, à la

transmission des lettres de l'espèce, pour la plupart desquelles elle a, en ce moment, l'avantage de la rapidité.

En conséquence, les correspondances pour les parties du territoire français occupées par l'ennemi peuvent être expédiées soit par la voie de Belgique et d'Allemagne, soit par la voie de Suisse ; mais, pour être ainsi dirigées, ces correspondances doivent forcément être affranchies jusqu'à la frontière française, c'est-à-dire d'après le tarif applicable à l'intérieur de la République, et porter sur la suscription l'indication de la voie par laquelle les envoyeurs veulent en faire opérer la transmission.

A défaut de cette indication, les correspondances de l'espèce sont dirigées sur les points du territoire le plus à proximité possible des lieux de destination, en attendant que le service des postes puisse en faire opérer la remise aux destinataires.

Quant aux correspondances expédiées des départements envahis à destination du reste de la France, elles continuent à être passibles, quelle que soit la voie employée, de la taxe territoriale française, représentant le prix de leur transport depuis la frontière d'entrée jusqu'aux mains des destinataires.

CORRESPONDANCES POUR LES PRISONNIERS DE GUERRE FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

La voie de Belgique et de Prusse et la voie de Suisse peuvent aussi être employées concurremment aujourd'hui, pour la transmission des correspondances destinées aux prisonniers de guerre français en Allemagne.

Ces correspondances ne jouissant pas en Allemagne de la franchise postale qui leur est accordée en France, doivent, pour parvenir en exemption de taxe aux destinataires, acquitter au départ le port étranger revenant à la poste allemande.

Or, ce port, qui est de 30 centimes par la voie de Belgique et de Prusse, n'est que de 15 centimes par la voie de Suisse.

En conséquence, et à moins d'indications contraires de la part des envoyeurs, toutes les correspondances pour les militaires français internés en Allemagne seront désormais acheminées par la voie de Suisse.

Bordeaux, le 28 janvier 1871.

Le Directeur général des Télégraphes et des Postes.

F. STÉACKERS.

Le Directeur général des télégraphes et des Postes appelle l'attention du public sur l'extrême importance d'un jugement rendu par le tribunal correctionnel de Saint-Etienne, le 7 janvier courant, contre un habitant de cette ville qui, en vue de soustraire sa correspondance à la taxe postale, avait porté sur l'adresse d'une lettre destinée à un particulier non militaire la mention : *Armée de la Loire*.

« Le Tribunal,

Attendu que le 25 novembre 1870, C... a mis à la poste, à Saint-Etienne, une lettre non revêtue d'un timbre-poste, mais portant la mention : *Armée de la Loire*, et adressée à M. F... de Montbrison ;

Attendu que C... en agissant ainsi, a cherché à déjouer la loi du 23 juillet 1870, qui dispense de tout droit de poste les lettres des militaires faisant partie des corps d'armée ;

Attendu, en effet, que C... homme marié, âgé de 37 ans, et exerçant la profession de... n'est point militaire et ne fait partie d'aucun corps d'armée ;

Attendu que C... parait n'avoir pas vérifié cette circonstance qui ne tenait qu'à une différence légère ; que, du reste, il

avec insouciance une fleur d'hibiscus. — Oh ! madame, le cas est prévu. Nous avons devant la terrasse cette forêt profonde qui est pour nous un asile impénétrable. Nous laisserions les pirates ravages nos meubles, si cela les amusait. Des pirates sont des oiseaux de mer qui se posent un instant et s'envolent tout de suite. Notre exil dans les bois voisins ne serait pas long.

— Ensuite, ajouta Paul, si nous étions les plus forts, nous pillerions les pirates ; ce serait bonne prise ; ils ne l'auraient pas volé.

— Voilà une vue superbe, madame, dit Raymond en décrivant avec son doigt un demi-cercle. Maintenant, la mer est tranquille ; mais il faut la voir un jour de tempête ! C'est magnifique ! on croirait voir dix milles cataractes de Niagara tombant des nues sur nos rochers avec leur neige d'écumée. Au reste, je suppose que vous avez vu des tempêtes ; on n'habite pas l'Inde sans voir ces beaux spectacles de la nature maritime.

— Si, la nuit dernière, ajouta Paul, madame avait eu de ces mauvais temps comme nous en voyons quelquefois, elle n'aurait jamais pu arborer ici.

Paul se promettait une bonne réussite de cette réflexion adroite : le comte Raymond la reprit en sous-œuvre et la développa ; mais la jeune femme n'eut pas l'air d'entendre ; elle fixait en avant, avec sa main gauche, le large bord de son chapeau de paille de Manille, et paraissait prendre un vif plaisir à contem-

plait que, dans un travail précipité, elle ne serait point remarquée par les employés de la Poste :

« Attendu que le fait d'avoir cherché à attribuer à sa correspondance le bénéfice de la dispense de port, constituée de la part de C... une tentative d'escroquerie ;

« Attendu, en effet, que l'on y trouve l'emploi d'une fausse qualité, le but d'obtenir une décharge, et, enfin, le préjudice causé à autrui, c'est-à-dire au Trésor public ;

« Attendu que ce fait est prévu et puni par l'art 405 du Code pénal.

« Déclare C... coupable du délit ci-dessus spécifié, et le condamne à six jours d'emprisonnement et aux dépens. »

Bordeaux, le 27 janvier 1871.
Le Directeur général des Postes et des Télégraphes.
STÉACKERS.

M. William H. Wilson a été nommé vice-consul britannique pour l'arrondissement de Lille.

On écrit de Dunkerque :

Dunkerque, le 8 février.

Vous avez appris par ma dépêche d'hier, l'affreuse catastrophe qui vient d'illuminer notre ville.

L'ancien casino des bains, où l'on avait établi une cartouche dite *Cartouche Dunkerquoise* a sauté.

Le chiffre des victimes n'est pas encore bien connu. On assurait hier soir, que le nombre des morts ne s'élevait pas à moins de 42. On compte plus de 100 blessés dont plusieurs sont dans un état désespéré.

La cause de ce malheur est et restera bien certainement inconnue.

Voici ce que j'ai pu recueillir. Hier matin, vers huit heures. 117 ouvriers avaient répondu à l'appel. Le directeur de l'établissement venait de faire sa ronde sans avoir rien remarqué, lorsque vers 9 heures et demie, une forte détonation se fit entendre et l'on apprit bientôt en ville que la cartouche venait de sauter.

Aussitôt des secours furent organisés. Des détachements des 33^e et 43^e de ligne, le corps des pompiers, des marins envoyés de la flotte, les autorités civiles et militaires, tous furent bientôt sur le théâtre de la catastrophe.

Quel horrible spectacle ils virent ! De malheureuses femmes entassées les unes sur les autres, le corps à moitié brûlé, la poitrine, les seins déchirés, la tête calcinée.

A travers les décombres, on en voyait une montrer un bras entièrement consumé, semblant implorer un secours, qui malheureusement arrivait trop tard.

D'autres, le corps en lambeaux et à demi brûlé, étaient transportés dans les maisons voisines, quelques-unes sont mortes tandis qu'on les portait.

On voyait çà et là des restes de vêtements consumés. C'était navrant !

La plupart étaient des jeunes filles de 12 à 15 ans que leurs parents venaient réclamer en pleurant.

L'une d'elles s'est vue précipitée dans la cave où elle a pu s'échapper comme par miracle, sans autre mal que la peur. Elle a raconté avoir vu dans cette même cave une malheureuse entourée de flammes et lui criant : Sauvez-moi. Mais l'instinct de la conservation l'a poussée à s'échapper au plus vite.

Le directeur de l'établissement, qui était dans son bureau, au moment de l'explosion, a senti un fort courant de gaz l'élever jusqu'au plafond, puis il est retombé au milieu des décombres où il s'est retiré à grand peine et avec de fortes contusions.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital civil, à l'ambulance des pompiers ; deux d'entre elles sont mortes pendant la journée, six autres sont tout-à-fait perdues.

Les personnes qui les ont vues n'ont pu retenir leurs larmes.

pler les petites vagues de saphir et d'argent qui venaient de la haute mer, et jouaient follement sur le rivage avec les grandes fleurs de velours rouge et vert que la flore marine prodigue dans les bas-fonds des côtes de Samarang.

Le son d'une cloche se fit entendre du côté de la cabane, et Raymond dit en riant :

— Voilà une cloche toujours entendue avec plaisir : c'est notre servante Aglaé, une Grâce noire, qui sonne notre premier repas du matin, un repas bien frugal, mais, tel qu'il est, madame, nous vous l'offrons de grand cœur.

— Je l'accepte de grand cœur aussi, dit la jeune femme en tournant légèrement sur ses pieds pour reprendre le bras du comte.

— Nous menons ici, dit Raymond, une vie fort monotone, mais elle a ses agréments.

— La vie a des agréments partout... dit-elle.

— Pas toujours, reprit le comte ; j'ai vu, moi, en France, des choses si horribles que la vie m'a paru peu agréable dans mon pays ; et maintenant, je puis tout voir, tout subir, j'aurais je ne rencontrerai rien de plus affreux, chez les pirates de Timor, de Malaca et de Bornéo. J'ai couru devant moi tant que j'ai trouvé une île sous mes pieds. Me voici au bout du monde ; la Chine est vis-à-vis. J'ai vu Robespierre, Marat, Fouquier-Tinville, et tous leurs collaborateurs de guillotine ; j'ai besoin de voir

Quelques-uns ont vu le corps entièrement noirci par les brûlures et attendaient patiemment que la mort vint les délivrer de leurs souffrances. Une autre avait la figure complètement abîmée, c'était hideux à voir.

Ce qui touchait surtout, c'étaient deux pauvres jeunes filles qui, au milieu de leurs souffrances, ne cessaient d'appeler leur mère, laquelle hélas ! était encore sous les décombres.

Un grand nombre ont été atteintes aux yeux, plusieurs resteront aveugles.

Au nombre de ceux qui se sont distingués, on cite un douanier dont j'ignore le nom ; les marins et la ligne ont rivalisé de zèle, au milieu du danger, les cartouches qui éclataient à chaque instant en constituaient un véritable.

Chose singulière, deux barils ouverts et remplis de cartouches ont été retirés intacts.

Demain, à onze heures, aura lieu l'enterrement des victimes. Je vous enverrai quelques détails.

Par décret du 30 janvier 1871 sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'Honneur les militaires dont les noms suivent, conformément aux propositions faites, après la bataille de Fontenoy, par le général Faidherbe.

M. Monnier, capitaine de gendarmerie, 11 ans de services, 13 campagnes.

M. Rollier, maréchal-des-logis, 21 ans de services et 2 campagnes.

M. Fau, sous-lieutenant au 7^e dragons (18 ans de services, 13 campagnes, 1 blessure).

M. Larre, sous-lieutenant au 7^e dragons (13 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure, 1 citation).

M. Façon, lieutenant au 7^e dragons (20 ans de services, 1 campagne).

M. Farjon, capitaine de 2^e classe d'état-major du génie, à l'armée du Nord.

L. Royval, capitaine en 2^e au 3^e régiment du génie, à l'armée du Nord.

M. Carayon, garde principal du génie, à l'armée du Nord.

Sont décorés de la médaille militaire : Cengart, gendarme (22 ans de service, 4 campagnes).

Carantier, maréchal-des-logis (26 ans de service).

Mercier, maréchal-des-logis-chef (16 ans de services).

Dupuy, sergent au 2^e régiment du génie à l'armée du Nord.

Néron, maître ouvrier au 2^e régiment du génie à l'armée du Nord.

Golard, maréchal-des-logis au 7^e dragons évadé de Sedan, 6 ans de services, une campagne, une blessure.

Vignon, cavalier de première classe évadé de Sedan, 34 ans de services, 5 campagnes.

Denis, brigadier, évadé de Sedan, 5 ans de services, une campagne, s'est distingué dans la prise faite au Quesnel.

Vignau, maréchal-des-logis au 8^e dragons, 14 ans de services, s'est distingué dans plusieurs affaires par sa vigueur et son entrain.

Nous lisons dans le *Propagateur d'hier* : Hier, les chefs de compagnie du 8^e bataillon d'automobiles, casernes rue de la Bassée à Lille, annonçaient à leurs soldats qu'ils voteraient aujourd'hui, qu'on leur distribuerait des bulletins dans la caserne, « bulletins bien composés, et qu'ils pourraient en toute sûreté déposer dans l'urne. Par précaution sans doute, le quartier a été consigné toute la journée d'hier.

Ce matin, en effet, les officiers, distribuèrent des bulletins, mais d'une seule sorte ceux du *Progress du Nord*. Heureusement, quelques mobiles avaient pu s'en procurer d'autres ; sans quoi, il aurait fallu ou s'abstenir ou donner le bulletin officiel.

Un officier, voyant un garde porteur

les pirates de Bornéo et les sauvages de Kaimaï pour ne pas rougir d'être homme. J'ai vu tomber sous le couteau, au nom de la liberté, des têtes de vieillards, d'enfants, de femmes, de jeunes filles ; je ne redoute plus de voir des cannibales tuer leurs prisonniers pour les manger.

Monstres pour monstres, puisqu'il faut en subir, j'aime mieux avoir pour voisins les cannibales ; je suis tranquille s'ils n'ont pas faim. Voilà, madame, pour quoi je suis venu ici demander un asile à ces colons, en attendant que la caisse commune le peu d'argent que l'émigration m'a laissé.

Et vous, madame, pardonnez-moi mon indiscretion, êtes-vous venue aussi chercher un refuge parmi les sauvages contre la liberté ?

La forme de cette sortie était vive, mais le ton en était modéré. Le jeune gentilhomme, poussé à bout par le silence obstiné de l'inconnue, tentait un suprême effort, abandonnant les subtilités des détours, et attaquait enfin l'énigme en face et directement.

Paul fit deux pas en arrière, et exécuta pour lui une pantomime provençale qui signifiait : Il faudra bien qu'elle réponde maintenant.

La jeune femme, arrivée sous les berceaux des grands arbres, se débarrassa de son lourd chapeau de paille, et inclinant sa tête vers Raymond, elle lui donna un de ces sourires et un de ces regards à la Circé qui éteignent l'énergie de l'homme, et lui dit :

— Les loisirs sont longs dans cette